

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHE

**Réalisation de prestations audiovisuelles de type
évènementielles pour le compte de l'Arcom**

APPEL D'OFFRES OUVERT

POUVOIR ADJUDICATEUR :

ARCOM

AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE

9 rue Brahms – CS 12603

75131 PARIS Cedex 12

Représentée par son Directeur général

Table des matières

ARTICLE 1 – PRESENTATION DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE	3
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES	4
3.1. SECURITE DES PERSONNES	4
3.2. CONFIGURATION DES ESPACES	4
ARTICLE 4 – PRESTATIONS ATTENDUES	6
4.1. CONFERENCES, TABLES RONDES, COLLOQUES, VŒUX, RENCONTRES DIVERSES	6
4.1.1. SONORISATION	7
4.1.2. CAPTATION ET RETRANSMISSION	8
4.1.3. ECLAIRAGE	10
4.1.4. INTERPRETARIAT	10
4.2. LES REUNIONS	12
4.2.1. SONORISATION	12
4.2.2. LES AUDITIONS	12
4.2.2.2. SONORISATION DES AUDITIONS	13
4.2.2.3. TOURNAGE ET AUDITIONS INTERNET	13
4.2.2.4. ENCODAGE ET DIFFUSION INTERNET	14
4.2.2.5. SYNTHE D'ECRITURE	16
4.3. DISPOSITIFS TECHNIQUES AUDIOVISUELS	16
4.3.1. ÉCRAN DE DIFFUSION	16
4.3.2. EXPLOITATION DU DISPOSITIF TECHNIQUE	17
4.3.3. DISPOSITIF MULTIMEDIA	17
4.4. MAINTENANCE TECHNIQUE DU MATERIEL INFORMATIQUE	17
4.5. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	18
4.6. PRESTATIONS URGENTES	18
4.7. LIVRAISON ET REPRISE DES MATERIELS	18
ARTICLE 5 - MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS	20
ARTICLE 6 – INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	21
ARTICLE 7 – ECOCONCEPTION	22
ARTICLE 8 – GREEN IT	22

ARTICLE 1 – PRESENTATION DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE

Créée par la loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021, l'Arcom est l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi).

Autorité publique indépendante dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat et d'une gestion budgétaire et comptable autonome, l'Arcom est constituée d'un collège de neuf membres, désignés par cinq autorités de nomination différentes, pour des mandats de six ans non renouvelables.

Pour assurer ses missions, l'Arcom compte plus de trois cents collaborateurs et dispose de plusieurs services placés sous l'autorité de son président et sous la responsabilité du directeur général :

- la direction administrative, financière et système d'information ;
- la direction de la télévision et de la vidéo à la demande ;
- la direction de la radio et de l'audionumérique ;
- la direction des plateformes en ligne ;
- la direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ;
- la direction juridique ;
- la direction des études, de l'économie, et de la prospective ;
- la direction de la création ;
- la direction des affaires européennes et internationales ;
- la direction de la communication ;
- le secrétariat du Collège et des territoires
- l'agence comptable.

Enfin, pour assurer la déclinaison locale des actions de l'Autorité, ce dernier s'appuie sur seize autorités locales, présents en métropole et outre-mer.

L'Autorité de régulation exerce les missions principales suivantes :

- protéger la création et ses acteurs ;
- veiller aux équilibres économiques du secteur audiovisuel ;
- superviser les moyens mis en œuvre par les plateformes en ligne pour protéger les publics tout en garantissant la liberté d'expression ;
- garantir le pluralisme politique sur les antennes ;
- gérer et attribuer les fréquences ;
- protéger tous les publics sur les médias audiovisuels et en ligne, réaliser des études et les partager.

Une description de l'organisation et du rôle de l'Autorité de régulation est disponible sur le site <http://www.arcom.fr>

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations audiovisuelles destinées à accompagner l'organisation des événements institutionnels de l'Arcom.

Il couvre la fourniture, l'installation, l'exploitation et le démontage des équipements audiovisuels nécessaires, ainsi que la mise à disposition des moyens humains et techniques permettant d'assurer la sonorisation, la diffusion, la captation, l'enregistrement et, le cas échéant, la retransmission des manifestations organisées par l'Arcom.

Les prestations concernent notamment les réunions, conférences, séminaires, colloques, tables rondes, cérémonies et tout autre événement accueillant des participants internes et/ou externes.

Il s'agit essentiellement de fournir ces prestations pour sonoriser des espaces / salles au sein du siège de l'Arcom (Paris 12) notamment : la salle de conférence (RDC), les salles 3 et 4 (RDC), la cafétéria (RDC), le « Lounge area » (9^e étage). Exceptionnellement, la salle du collège (salle privative dans les étages de l'Arcom) et la location de salles extérieures peuvent nécessiter l'intervention d'un prestataire.

Les espaces communs et les salles de réunion du Daum'N sont partagés avec d'autres locataires du bâtiment Daum'N. L'Arcom occupe une partie de l'étage du 5^e, le 6^e étage, le 7^e étage et le 8^e étage. Les espaces communs sont gérés par le gestionnaire Urban Station qui dispose d'équipements techniques audiovisuels mis à disposition dans les salles de réunions.

Pour l'ensemble de ces prestations, le besoin est matériel mais également humain. Ces prestations requièrent du personnel qualifié et du matériel adapté.

ARTICLE 3 – Dispositions générales

3.1. Sécurité des personnes

Le titulaire s'assure que la mise en place des matériels s'effectue dans le respect de la sécurité des personnels d'installation, d'exploitation et des invités. Il doit respecter les consignes de sécurité des lieux et de l'ensemble des installations techniques permettant la bonne réalisation de ces prestations, notamment, prévenir le passage anarchique des câbles dans les passages, les chutes de matériels, les renversements d'appareils posés sur pieds et les risques d'origine électrique.

3.2. Configuration des espaces

La configuration des salles gérées par Urban Station :

- Salles 3 et 4
 - o Equipements mis à disposition :
 - écrans de diffusion (4TV dans la salle 4 et 1 écran de vidéoprojecteur dans la salle 3),
 - système de projection vidéo Yealink,
 - webcam,
 - micro,
 - son.

- Equipements sur demande :
 - 1 paperboard numérique tactile Samsung
- Surfaces :
 - salle 3 : 46m²
 - salle 4 : 44m²
- Eclairage :
 - classique au plafond sur interrupteur.

Possibilité de fusionner les deux salles 3 et 4 : 90m²

Lien configuration des salles 3 et 4

https://drive.google.com/file/d/10ZpKzyY7IElnmrVzxeRMfnRAq7yY6aYF/view?usp=drive_link

– -Salle de conférence

- Equipements mis à disposition :
 - écran déroulant de diffusion,
 - système de projection vidéo Yealink,
 - système régie comprenant diffusion son,
 - 2 micros HF et 2 micros-cravates
- Equipements sur demande :
 - caméra,
 - paperboard numérique tactile Samsung
- Surface :
 - salle : 107m²
 - régie : 6m²
- Eclairages : réglables depuis la régie :
 - éclairage tamisé (lumière bleue),
 - éclairage complet,
 - éclairage sur présentateur (focus sur présentateur côté écran)
 - éclairage classique au plafond sur interrupteur

Lien configuration de la salle de conférence :

https://drive.google.com/file/d/1DIb3jpRumoandiuslgXOnkPsBf7n1J9O/view?usp=drive_link

– -Lounge area

- Equipements mis à disposition :
 - 3 tables hautes,
 - 18 chaises,
 - banquettes,
 - tables,
 - canapés
- Equipements sur demande :
 - 1 paperboard numérique tactile SamsungPas de système son, ni de vidéo.
- Eclairages :
 - au plafond sans interrupteur

La configuration des salles gérées par l'Arcom :

– Salle du collège

- Equipements mis à disposition :
 - 2 ensembles micros à main avec récepteur SENHEISER SL HANDHELD SET
 - 3 ensembles micros col de cygne avec embase et récepteur en baie SENHEISER SL TS 133 GN SET
 - 1 boîtier capture HDMI vers USB 3.0 INOGENI 4KXUSB3
 - 2 doubles chargeurs pour SL TS sans-fil SENHEISER CHG 2 W
 - 1 mélangeur vidéo compact HD - 4 canaux AVMATRIX HVS0402U
 - 1 enceinte plafond YAMAHA VXC5FW
 - 2 enceintes murales YAMAHA VXS5W
 - 1 amplificateur mono 100 volts - 200 W EXTRON XPA 2001-100V
 - 1 émetteur HDMI sur paires torsadées EXTRON DTP HDMI4K 230TX

- 1 récepteur HDMI sur paires torsadées EXTRON DTP HDMI4K 230RX
- 1 distributeur HDMI 1:6 4K/60 EXTRON DA6 HD 4K PLUS
- 1 moniteur 4K LED 85" SAMSUNG QM85F
- 3 moniteurs 4K LED 65" SAMSUNG QM65C
- 1 télécommande Horizon CRESTRON HZ2-KPCN-W ENGRA
- 1 Processeur audio 12x8 avec AEC et VoIP EXTRON DMP 128 PLUS C V
- 4 caméras tourelles 4K MOS 1/2,8" zoom 12x PANASONIC AW-UE20KE
- 1 automate CRESTRON RMC3
- 1 centrale conférence AUDIO TECHNIKA ATUC-50CU
- 1 point d'accès wifi NETGEAR AC1750
- 15 power module ES Flush-mount XLR-5 AUDIOTECHNIC ES8755RC
- 1 mélangeur vidéo compact HD - 4 canaux AVMATRIX HVS0402U
- 1 caméra tourelle 4K MOS 1/2,8" zoom 12x PANASONIC AW-UE20KE
- 2 power module ES Flush-mount XLR-5 AUDIOTECHNIC ES8755RC
- 2 micros col de cygne sans capsule XLR5 AUDIOTECHNIC ES925/24

D'autres salles sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de ce marché.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS ATTENDUES

4.1. Conférences, tables rondes, colloques, vœux, rencontres diverses

Pour ce type d'événements il s'agit, la plupart du temps, de prévoir une captation et une retransmission en direct sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Autorité ou en visio conférence sur les logiciels utilisés par l'Arcom ;

Actuellement, l'outil de visio principalement utilisé est le Webinaire de l'Etat mais une solution complémentaire pourrait être utilisée à terme.

L'Arcom doit rendre accessible l'ensemble de ses événements à l'aide de deux procédés complémentaires, la langue française des signes (LSF) et la vélotypie à distance. De ce fait, le prestataire doit être en capacité de prévoir le matériel nécessaire pour filmer les interprètes LSF présents physiquement dans la salle et les incruster, ainsi que la vélotypie sur la vidéo finale publiée en direct sur les supports cités précédemment. Il doit notamment :

- sonoriser l'espace (enceintes, micros...);
- capter et retransmettre en direct sur le site internet et les réseaux sociaux notamment X et LinkedIn de l'Arcom avec une incrustation de la vélotypie et langue des signes française (LSF) ;
- fournir un système d'éclairage sur scène pour la captation d'images(*uniquement dans le cadre d'événements*) ;
- fournir un dispositif d'affichage adapté (*diffusion de vidéos ou présentations sur des écrans*) ;
- transmettre post-réunion ou événement, les fichiers audio et vidéo prêts pour diffusion notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Arcom ou pour la newsletter interne ;
- faire des découpages par séquence en post-production dans le cadre d'un événement complexe ;
- prévoir du matériel compatible avec le matériel déjà mis à disposition dans les salles et avec les logiciels de visioconférence de l'Arcom (Skype, Webinaire de l'Etat...).

Dans le cadre d'événements internationaux, l'interprétariat est nécessaire et nécessite de prévoir un dispositif complémentaire (casques, cabine d'interprétariat, écrans de retour, micros col de cygne pour les interprètes...) de la part du prestataire audiovisuel pour permettre aux personnes présentes en salle de pouvoir suivre l'événement en français et en anglais.

Pour chacun de ces événements, il est nécessaire de prévoir un système de sonorisation adapté.

A titre purement indicatif, il est à prévoir une quarantaine de couverture d'événements de type colloques, table rondes, conférences, rencontres diverses par an.

4.1.1. Sonorisation

La prestation de sonorisation consiste à sonoriser un ou plusieurs espaces où se déroule l'événement.

Dans le cadre d'une sonorisation dite « *classique* », le titulaire procède à l'installation et à la configuration du matériel nécessaire pour assurer la prestation (*console son, enceintes, microphones, carte son, câbles, etc.*) **a minima deux (2) heures avant l'événement** pour procéder à l'ensemble des tests techniques en présence de l'interlocuteur de l'Arcom en charge de la technique et des agents contributeurs.

La mise en place de micros cols de cygne est à prévoir basée sur un kit de 10 micros minimum (SONO_KIT_MICRO) qui devront être connectés à la sonorisation et testés en amont de la réunion dans le cadre des tests mentionnés ci-dessus.

Le titulaire demeure responsable du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements en lien avec l'interlocuteur technique Arcom et assure la mise en compatibilité de son matériel avec celui mis à disposition par Urban Station (Hospitality Manager) ou par l'Arcom.

A la fin de chaque événement, le prestataire est tenu de transmettre l'enregistrement vidéo et audio par le biais d'une plateforme d'échange de documents volumineux accessible ou de remettre en main propre sur une clé USB/disque dur (en dernier recours).

UO	Type de sonorisation	Personnel	Matériel	Durée
SONO_INDEP_S1	Indépendante simple	Technicien son	Boîtier presse (8 entrées min), console, câbles, microphones col de cygne, microphones conférenciers, microphones HF carte son, enceintes...	Demi-journée de travail (4h)
SONO_INDEP_C2	Indépendante complexe	Technicien son	Boîtier presse, console, câbles, microphones col	Journée de travail (8h) coupée par

			de cygne, microphones confrenciers, microphones HF, carte son, enceintes...	une pause déjeuner d'une heure
SONO_KIT_MICRO	Kit de micro col de cygne (10 micros)	Technicien son	Micros à disposer sur la table des participants	Location pour une ½ journée (4h)
SONO_KIT_MICRO_SUP	1 micro col de cygne supplémentaire	Technicien son	Micro supplémentaire à disposer sur la table des participants	Location pour une ½ journée (4h)
KIT_MICRO-CONSOLE	Kit micros complémentaires + console son pour un minimum de 30 postes	Technicien son	Micros supplémentaires à disposer sur la table des participants avec sonorisation	Location pour une ½ journée (4h)
SYSTÈME-CONFERENCE_REGIE	Système conférence + régie système pour un minimum de 30 postes	Technicien son	Système spécial de régie dédié au mode conférence	Location pour une ½ journée (4h)

4.1.2. Captation et retransmission

Le titulaire devra disposer du matériel nécessaire (*caméra fixe, rotative, sur pied, sur rail éclairage...*) pour capter l'événement et le rediffuser en streaming sur le site internet de l'Arcom ainsi que sur ses réseaux sociaux. Il devra prendre en compte dans le flux vidéo *streamé*, l'incrustation de la LSF et de la vélotypie pour permettre son accessibilité.

Code	Type	Objectif	Durée
ENREGISTREMENT	Forfait enregistrement d'un événement	Captation audio ou vidéo d'un événement	Location pour une ½ journée (4h)
PRESTA_SOUS-TITRAGE	Prestation Sous-titrage	Incrustation à l'image des textes des interventions des locuteurs	Location pour une ½ journée (4h)
PRESTA_SOUS-TITRAGE_LDS	Prestation Sous-titrage avec incrustation	Incrustation à l'image des textes des interventions des locuteurs en langue des signes	Location pour une ½ journée (4h)

	"Langue des signes"		
KIT_RESEAU-SOCIAL	Kit réseau social pour un événement	Prestation de captation et de rediffusion sur les réseaux sociaux	Location pour une ½ journée (4h)
MODERATION_RS	Matériel de modération pour un réseau social (X ou équivalent)	Prestation permettant la modération pour un réseau social	Location pour une ½ journée (4h)
KIT_CARTE-SON	Carte acquisition son	Support d'enregistrement de l'évènement	Location pour une ½ journée (4h)
POST-PROD_DECOUP_SEQ	Post-production. Découpages des séquences	Traitement individuel de séquences captées à pour diffusion de communication	Prestation pour une ½ journée (4h)

À la demande de l'Arcom, le titulaire devra incruster d'après le « template » fourni par l'interlocuteur de l'Arcom, le logo de l'Arcom, la vignette LSF, la vélotypie à distance aux plans filmés en direct qui seront envoyés en tant que tel sur le site internet et les réseaux sociaux.

L'interlocuteur de l'Arcom fournira le contact de la société de vélotypie à qui l'Arcom fera appel pour que le titulaire puisse se mettre en relation avec elle et discuter ensemble des contraintes et des besoins. Des tests techniques devront être opérés en amont de l'évènement pour s'assurer de la bonne réalisation. Le cas échéant, un ou plusieurs PC pourront être nécessaires pour l'exécution de la prestation de diffusion.

Code	Type d'éclairage	Objectif	Durée
PC_DIFFUSION	Location d'un ordinateur pour une prestation de diffusion	Location de PC nécessaire à la diffusion	Location pour une ½ journée (4h)

Une prestation de montage simple intègre le découpage, le rognage, l'ajout d'effets avec l'intégration de l'audio. Nécessaire à une vidéo de qualité, cette prestation sera proposée en étroite collaboration avec les services commanditaires de la prestation. La prestation de montage complexe introduit des technicités qui ne sont pas prévues dans montage simple.

Code	Type d'éclairage	Objectif	Durée
MONTAGE_CAP_1	Montage captation simple	Prestation de montage et captation (simple)	Location pour une ½ journée (4h)
MONTAGE_CAP_2	Montage captation complexe	Prestation de montage et captation (complexes)	Location pour une ½ journée (4h)

Le titulaire en lien avec la société de vélotypie devra s'assurer que les sous-titres sont écrits

correctement et reprennent en tout point les dires énoncés par chaque intervenant.

A la fin de l'événement, la vidéo finale devra être transmise à l'interlocuteur de l'Arcom sous forme de fichier numérique mis à disposition par Internet au moyen d'un service de partage de type « WeTransfer » ou équivalent sous deux formats (fichier source et fichier mp4).

4.1.3. Eclairage

La prestation d'éclairage doit être utilisée lorsque l'interlocuteur de l'Arcom en a exprimé le besoin ou lorsque l'événement est capté et retransmis en direct sur le site internet et les réseaux sociaux afin d'obtenir la meilleure qualité d'image possible.

Pour certains événements particulièrement importants organisés par l'Arcom, susceptibles de se dérouler en soirée, il peut être nécessaire de prévoir un renfort d'éclairage. Il revient au titulaire de proposer un renfort d'éclairage adapté.

À titre d'exemple et sans que cela ne préjuge de l'exécution réelle des prestations, pour ce type d'événements, l'éclairage qui pourrait être mis en place peut se présenter comme suit :

- 2 Joker BUG 800 ;
- 2 Chiméras ;
- 4 boîtes noires PAR 38 avec gélatine verte, éclairage d'ambiance pour le public en mode indirect (utilisant le plafond blanc de la salle).

Code	Type d'éclairage	Objectif	Durée
ECLAIR_F	Eclairage de face	« Eclairage 3 points » destinée à éclairer une scène, un pupitre, une table ronde.	Location pour une ½ journée (4h)
ECLAIR_AMB_S	Eclairage ambiance salle	Créer une ambiance chaleureuse dans une salle pour un cocktail, une réception.	Location pour une ½ journée (4h)
ECLAIR_AMB_F	Eclairage ambiance fond de scène	Dispositions de barres à led colorées afin notamment de détacher le fond de la scène.	Location pour une ½ journée (4h)
ECLAIR_RENF	Renfort d'éclairage	Permettre la captation d'images vidéo et photo pour des événements ayant lieu la nuit.	Location pour une ½ journée (4h)

Cette prestation comprend la livraison, l'installation (*dans la matinée même ou la veille en jour ouvré si l'événement est organisé le matin*), le réglage et les tests ainsi que la reprise des équipements à l'issue de l'événement (*ou le lendemain matin au choix*).

4.1.4. Interprétariat

Dans le cadre d'événements internationaux nécessitant une traduction du français vers l'anglais ou vice-versa, le prestataire se chargera de prévoir le matériel nécessaire pour les intervenants et le public présent en salle, à savoir :

- Mise à disposition de casques de traduction pour les personnes en salle avec un canal français et un canal anglais
- Pour les interprètes présents sur place (prestation gérée par l'Arcom) dans une salle annexe, prévoir un écran retour pour suivre l'événement en direct, des casques pour un retour son et des micros col de cygne à déclenchement pour faire la traduction en simultanée. A noter que la traduction française devra toujours être envoyée au prestataire de vélotypie pour qu'il puisse retranscrire les propos durant toute la durée de l'événement.

Le titulaire devra se charger de la mise à disposition d'un logiciel performant dans le cadre de ce type d'événement pour transmettre la traduction audio en français des interprètes vers la vélotypie pour éviter un temps de latence trop important entre ce qui est dit sur scène et le sous-titrage en direct.

Code	Type	Objectif	Durée
KIT_TRAD_S	Kit traduction avec pupitres interprètes, électronique de gestion, casques STETHO, émetteur HF, technicien traduction, etc.	Mise à disposition d'une régie d'interprétation avec système destiné aux interprètes pour la gestion de l'interprétariat Régie d'interprétation pour 50 pax maximum	Location pour une ½ journée (4h)
KIT_TRAD_C	Kit traduction avec pupitres interprètes, électronique de gestion, casques STETHO, émetteur HF, technicien traduction, etc.	Mise à disposition d'une régie d'interprétation avec système destiné aux interprètes pour la gestion de l'interprétariat Régie d'interprétation pour 100 pax maximum	Location pour une ½ journée (4h)
CARTE_ACQUIS_VIDEO	Carte d'acquisition vidéo	Cartes vidéo nécessaires à la gestion de l'image dans salle annexée pour interprétariat Incrustation permettant des interactions de personnes à l'extérieur par l'intermédiaire d'un chat conversationnel	Location pour une ½ journée (4h)
INTERFACE_ACQUIS_VIDEO	Interface d'acquisition vidéo	Logiciels et systèmes dédiés à l'interprétariat	Location pour une ½ journée (4h)
CREATION_ACQUIS_VIDEO	Création réunion ZOOM	Prestation de transcription des intervenants incrustée dans le	Location pour une ½ journée (4h)

	ou équivalent	retour visuel Mise en place d'un outil conversationnel pour permettre des interventions depuis l'extérieur	
--	---------------	--	--

4.2. Les réunions

4.2.1. Sonorisation

La prestation de sonorisation consiste à sonoriser la salle où se déroule la réunion.

Dans le cadre d'une sonorisation dite « *classique* », le titulaire procède à l'installation et à la configuration du matériel nécessaire pour assurer la prestation (*console son, enceintes, microphones, carte son, câbles, etc.*) **a minima deux (2) heures avant la réunion** pour procéder à l'ensemble des tests techniques en présence de l'interlocuteur de l'Arcom en charge de la technique et des agents contributeurs.

Le titulaire demeure responsable du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements en lien avec l'interlocuteur technique Arcom et assure la mise en compatibilité de son matériel avec celui mis à disposition par Urban Station (Hospitality Manager) ou l'Arcom

A la fin de chaque événement, le prestataire est tenu de remettre l'enregistrement audio par le biais d'une plateforme d'échange de documents volumineux.

4.2.2. Les auditions

4.2.2.1. Captation retransmission des auditions

Les prestations décrites ci-dessous concernent les événements de type « grandes » auditions captées et diffusées en direct sur le site et les réseaux sociaux de l'Arcom sur le même modèle que les événements types conférences, tables rondes ... (4.1). Ces auditions seront toujours organisées dans les locaux de l'Arcom.

Le président et les membres du collège procèdent aux auditions de candidats à la présidence d'un média audiovisuel public (Radio France, France Télévisions...) tel que prévu par la loi, ou dans le cadre d'appels à candidatures pour des chaînes de la TNT.

Ces auditions sont captées par le titulaire et retransmises en direct sur le site et les réseaux sociaux de l'Arcom puis en différé juste après la fin du direct. Elles sont entièrement accessibles par le biais de la vélotypie et/ou la LSF incrustées dans le live. Certaines auditions pouvant être contraintes en temps précis, un dispositif permettant de mesurer les durées de temps de paroles pourra être requis.

UO	Type de prestation	Description	Durée
DISPOSITIF_T IMER	Périphérique matériel permettant de mesurer des durées	Dispositif permettant le décompte du temps de parole	Location pour une ½ journée (4h)

Généralement, le ou les candidats font face au président et aux membres du collège. Des films

ou des présentations de type *Powerpoint* (ou tout autre document issu d'un ordinateur) peuvent être projetés sur des écrans (*un grand écran commun et plusieurs écrans de retour pour le public*). Ces contenus audiovisuels doivent parfois être intégrés à la réalisation de ce qui est filmé, en fonction des indications fournies par l'interlocuteur de l'Arcom.

4.2.2.2. Sonorisation des auditions

Cette prestation intègre tous les équipements nécessaires au bon déroulement de l'audition (*ou des auditions de la journée*) ainsi que l'ensemble des personnels d'exploitation requis, notamment *pour la régie son et vidéo (liste non exhaustive)* :

- Les caméras robotisées ou avec cadreurs installées ;
- Le mélangeur et les éventuels pupitres de commande des caméras robotisées ;
- Les deux cartes sons pour chacun des ordinateurs ;
- La console de mixage sonore ;
- Un pack de 10 micros col de cygne ;
- Le personnel d'exploitation requis.

Pour l'ensemble de cette prestation, deux niveaux ont été prévus, ceux-ci pouvant s'ajouter en fonction de la prestation :

UO	Type de prestation	Description
TOURN_AUDIT_INTER_S	Tournage audition internet simple	Prestation de tournage audition sonore d'une demi-journée de travail (4h)
TOURN_AUDIT_INTER_C	Tournage audition internet complexe	Prestation de tournage audition sonore d'une journée de travail (8h) coupée d'une pause déjeuner d'une heure

4.2.2.3. Tournage et auditions internet

Cette prestation de tournage à l'Arcom concerne les auditions qui doivent être diffusées par Internet soit en direct, soit en différé en vidéo à la demande, notamment sur le site www.arcom.fr, mais pour lesquelles aucune diffusion n'est prévue en télévision nationale gratuite (TNT). Le titulaire pourra utiliser des petites caméras robotisées (tourelles). Il est demandé un minimum de quatre (4) caméras.

UO	Type de prestation	Description
TOURN_CAM_MOB_S	Tournage caméra mobile simple	Prestation de tournage avec camera mobile d'une demi-journée (4h)
TOURN_CAM_MOB_C	Tournage caméra mobile complexe	Prestation de tournage avec Camera mobile complexe d'une demi-journée (4h)

Cette prestation de captation vidéo filmée en 4K intègre tous les équipements nécessaires au bon déroulement du tournage de l'audition (*ou des auditions de la journée*) ainsi que l'ensemble des personnels d'exploitation requis.

En particulier, considérant la régie vidéo, cette prestation intègre notamment cameras, mélangeurs, etc. (liste non exhaustive).

Le titulaire doit pouvoir fournir un fichier vidéo dans la demi-heure après la fin du tournage d'une audition *(sur clé USB ou via un lien de téléchargement selon le besoin formulé par le référent Arcom)*.

Cette prestation comporte la sonorisation du dispositif. En ce sens, des micros col de cygne doivent être fournis et installés par le titulaire. Le titulaire sera responsable de la sonorisation. Un descriptif des systèmes installés dans les espaces pourra être communiqué.

Il se compose principalement de microphones filaires (col de cygnes), un système de conférence en Wifi, une table de mixage simple Yamaha QL1 ou équivalent, d'un enregistreur sur carte Compact Flash. Une console Yamaha TF1 appartenant à Urban Station est utilisée pour les usages habituels de salle de réunion *(il revient alors au titulaire le soin de la configurer et de réaliser le câblage nécessaire, ainsi que de remettre dans état d'origine l'installation de sonorisation après la prestation)*.

Les microphones seront installés et câblés par le titulaire avec éventuellement l'accompagnement du support informatique de l'Arcom.

Le technicien son doit être présent au minimum une (1) heure avant le début de l'évènement et procéder à l'ensemble des tests techniques la veille pour les auditions le lendemain matin ou le matin pour les auditions ayant lieu l'après-midi.

Cette prestation intègre également le renforcement d'éclairage adapté à ce type de captation vidéo de type éclairage à froid pour respecter la réglementation des ERT (Etablissement recevant des travailleurs) considérant que les salles disposent de baies vitrées en pleine hauteur et que les sujets à filmer peuvent apparaître en contre-jour.

Cette prestation intègre, dans le cas où des prestations de vélotypie et de la langue de signes française sont prévues, le texte et l'image qui en résultent dans la réalisation finale.

Pour l'ensemble de cette prestation, deux niveaux ont été prévus, ceux-ci pouvant s'ajouter en fonction de la prestation :

Code	Type de prestation	Description
TOURN_AUDIT_INTERNET_S	Tournage audition Internet simple	Prestation de tournage audition Internet d'une demi-journée de travail (4h)
TOURN_AUDIT_INTERNET_C	Tournage audition Internet complexe	Prestation de tournage audition Internet d'une journée de travail (8h) coupée par une pause déjeuner d'une heure.

4.2.2.4. Encodage et diffusion Internet

Cette prestation permet à l'Arcom de diffuser en direct sur son site Internet *(ou sur tout autre site qu'il aura préalablement autorisé)* la vidéo issue d'une prestation de tournage d'une audition *(prestation de « Tournage audition Internet »)*.

Le titulaire devra mettre en œuvre par ses propres moyens, avec l'autorisation de l'Arcom, la liaison vers le centre de diffusion numérique qui diffusera le flux vidéo en IP sur Internet (streaming). Il pourra installer par exemple un encodeur au sein de la régie vidéo *flight case* et transmettre le flux vidéo vers ses infrastructures de diffusion ou celles d'un prestataire qu'il aura

retenu (*liaison de contribution*). Il fournira l'adresse du flux vidéo à l'Arcom, l'utilisera pour paramétrer le lecteur vidéo (*player*) utilisé sur son site web arcom.fr. L'Arcom se chargera des modifications nécessaires de son site Internet.

Pour établir la liaison entre l'Arcom et le centre de diffusion, le titulaire devra mettre en œuvre une solution technique suffisamment fiable et sécurisée en cas de défaillance de la liaison internet de l'Arcom.

Dans l'hypothèse où la solution technique proposée nécessite de l'installation et du câblage, ces derniers sont à la charge du titulaire.

Toutefois, il est précisé que l'Arcom est locataire des trois étages et demi qu'il occupe. De ce fait, il ne peut garantir la possibilité d'installer des équipements ou des câbles dans les parties communes interne, en particulier si des travaux sont nécessaires (*installation de fourreaux, percements de cloisons, etc.*). De même et pour des raisons de sécurité, les installations nécessitant le passage de câbles à l'extérieur au DAUM'N ne sont pas garanties. Compte tenu de ces incertitudes, il est demandé au titulaire de proposer une solution technique en adéquation avec les contraintes décrites ci-avant.

Il est proposé à l'ensemble des soumissionnaires une visite des locaux de l'Arcom.

Le titulaire devra détailler dans son offre technique la solution qu'il retient.

L'établissement de la liaison devra obligatoirement faire l'objet d'un test de bon fonctionnement au minimum la veille de l'évènement.

Pour ce qui concerne la diffusion du flux vidéo sur Internet, la prestation intègre les capacités d'hébergement (serveurs, mémoire, etc.) et de diffusion (bande passante, etc.) suffisantes pour tenir la charge de 1 000 connexions simultanées (la moyenne d'audience par le passé est d'environ 750 connexions simultanées).

Le format de diffusion est le format principal retenu par l'Arcom défini au paragraphe 4.1.2 relatif à la prestation de montage d'un film. Ce format de diffusion est fixé au moment de la commande de la prestation par l'Arcom, et sera inscrit au bon de commande.

Des statistiques détaillées sur le nombre de connexions et l'origine des clients connectés seront systématiquement fournies à l'Arcom (soit sous forme de compte-rendu, soit sous forme d'accès à un outil de mesure d'audience) au plus tard quarante-huit (48) heures après l'évènement. La mise à disposition de statistiques d'audience en temps réel sera appréciée. À défaut, le titulaire devra tenir l'Arcom informée de l'audience à sa demande. Le titulaire précisera dans son offre les caractéristiques techniques de la solution qu'il propose.

À l'issue du tournage d'une audition (*cela peut se produire plusieurs fois sur la journée de tournage lorsque plusieurs auditions se suivent*), dans un délai maximal égal à la durée de cette audition, le titulaire devra fournir directement à l'Arcom sur clé USB, disque dur portable ou à partir d'un lien de téléchargement, le film de l'audition dans les deux formats (principal et secondaire) définis au paragraphe 4.1.2 relatif à la prestation de montage d'un film (le ré-encodage est nécessaire pour obtenir l'encodage progressif, cette livraison est distincte de celle prévue dans la prestation de tournage audition Internet).

Le titulaire pourra être amené également à fournir à l'Arcom, dans les deux (2) jours ouvrés et à sa demande expresse, une version modifiée suivant les indications fournies par la direction de la communication de l'Arcom (*notamment lorsque le démarrage initial du film a été trop anticipé, ou lorsque le besoin éditorial le justifie*).

Pour cette prestation, deux niveaux ont été prévus, ceux-ci pouvant s'ajouter en fonction de la prestation :

UO	Type de prestation	Description
ENCOD_&_DIFF_INTER_S	Encodage et diffusion Internet simple	Prestation d'encodage et diffusion Internet d'une demi-journée de travail (4h)
ENCOD_&_DIFF_INTER_C	Encodage et diffusion Internet complexe	Prestation d'encodage et diffusion Internet d'une journée de travail (8h) coupée par une pause déjeuner d'une heure.

4.2.2.5. Synthé d'écriture

Cette prestation d'une journée (8 heures) ajoute la fonction de synthé d'écriture aux prestations de tournage des auditions (Internet) permettant d'ajouter à l'image du tournage les titres des intervenants (conseillers de l'Arcom et personnes auditionnées) ainsi que les différents titres des sujets à la demande de la direction de la communication de l'Arcom.

Cette prestation intègre la fourniture d'un synthé d'écriture et éventuellement le technicien d'exploitation nécessaire (*celui-ci pourra être désigné parmi l'équipe déjà mise en place, un cadreur par exemple*).

UO	Type de prestation	Description
SYNTHE_ECRITURE	Fonction de synthé d'écriture aux prestations de tournage	Incrustation sur l'image des noms et qualités des locuteurs d'une demi-journée de travail (4h)

4.3. Dispositifs techniques audiovisuels

Les prestations décrites ci-dessous sont principalement utilisées pour couvrir les événements de type conférence ou colloque ou audition filmée. Elles viennent souvent en complément d'un tournage. Une télécommande peut être nécessaire pour cibler et suivre les slides sur des documents diffusés sur écrans

UO	Type de prestation	Description
PAVLOV	Télécommande Pavlov	Location d'une télécommande pour une demi-journée (4h)

4.3.1. Écran de diffusion

Dans le cadre de cette prestation, le titulaire fournit pour une journée un écran plat fixé sur un pied (de type totem) à la hauteur demandée par l'Arcom (généralement centré vers 1m50 ou moins suivant la taille).

La prestation doit intégrer la livraison ainsi que la reprise des équipements à l'issue de

l'évènement, le jour même de la prestation (ou le lendemain uniquement dans le cas où la salle a été préalablement réservée à la suite de cet évènement).

Pour cette prestation, trois niveaux ont été prévus, ceux-ci pouvant s'ajouter en fonction de la prestation :

Code	Type de prestation	Description	Durée
ECRAN_DIFF_P	Fourniture d'un écran plat petit	L'écran plat doit être de taille minimale de 46 pouces de diagonale	Location pour une ½ journée (4h)
ECRAN_DIFF_M	Fourniture d'un écran plat moyen	L'écran plat doit être de taille minimale de 70 pouces de diagonale	Location pour une ½ journée (4h)
ECRAN_DIFF_G	Fourniture d'un grand écran plat	L'écran plat doit être de taille minimale de 100 pouces en diagonale	Location pour une ½ journée (4h)

4.3.2. Exploitation du dispositif technique

La prestation d'exploitation par un technicien audiovisuel des équipements loués et mis à disposition par l'Arcom ou par Urban Station dans cette partie ainsi que tout autre matériel commandé dans le cadre des prestations complémentaires, est réalisée à l'Arcom. (voir paragraphe 4.5), par exemple : grille, distributeur, boîtier de presse, etc.)

Pour cette prestation, deux niveaux ont été prévus, ceux-ci pouvant s'ajouter en fonction de la prestation :

UO	Type de prestation	Description
DISPOSIT_TECH_S	Exploitation du dispositif technique simple	Prestation d'exploitation du dispositif technique d'une demi-journée de travail (4h)
DISPOSIT_TECH_C	Exploitation du dispositif technique complexe	Prestation d'exploitation du dispositif technique d'une journée de travail (8h) coupée par une pause déjeuner d'une heure.

4.3.3. Dispositif multimédia

Le dispositif multimédia permet la projection et la manipulation de contenus audiovisuels (*fichiers, audios, photo, image, texte et vidéo*) et comporte un lecteur *playback* pro ou ordinateur portable selon le besoin.

UO	Type de prestation	Description
DISPOSITIF_MULTIMEDIA	Projection et manipulation contenus audiovisuels	Prestation d'exploitation du dispositif technique d'une demi-journée de travail (4h)

4.4. Maintenance technique du matériel informatique

Les équipes du DSI (département des systèmes d'information) de l'Arcom et le gestionnaire des

salles de réunions et conférence du site, Urban Station, mettent à disposition du titulaire du matériel informatique : ordinateur, logiciel de visioconférence, console son, écrans de télévision, webcam. Il est attendu du titulaire que celui-ci dédie un technicien pendant toute la durée de l'événement pour procéder à la maintenance technique de ces équipements et du matériel informatique.

En cas de panne et/ou problème technique, le technicien sera chargé de le solutionner sans délais.

4.5. Prestations complémentaires

Des prestations complémentaires qui ne sont pas encore identifiables mais entrant dans le périmètre de ce marché pourront être commandées lors des événements pour lesquels des prestations prévues au bordereau des prix unitaires auront été commandées. Pour ces prestations, le titulaire établira un devis que l'Arcom pourra accepter ou refuser, dans les conditions de l'article 5.2 du CCAP..

À titre d'exemple, l'Arcom pourra commander des prestations de mise en œuvre de divers équipements audiovisuels dans le cadre d'un dispositif technique à installer dans les espaces mis à disposition (grille de commutation, téléviseur connecté, etc.).

4.6. Prestations urgentes

En cas de demande urgente d'une prestation par l'Arcom, le prestataire devra y répondre sous un délai de deux heures.

4.7. Livraison et reprise des matériels

Pour l'ensemble des événements prévus dans ce marché, le prestataire doit prévoir l'intégration de la livraison, le réglage, les tests ainsi que la reprise de l'ensemble des équipements prévus pour la réalisation des prestations prévues au présent CCTP. Il en est de même pour les équipements complémentaires qui pourraient être commandés (paragraphe 4.5).

Dans le cas de l'organisation des auditions filmées et diffusées en direct, l'installation devra systématiquement être réalisée au plus tard la journée précédant l'événement lorsque l'audition a lieu entre le mardi et le vendredi. Elle devra être réalisée le vendredi de la semaine précédente au plus tard si l'audition démarre le lundi suivant.

La reprise des équipements devra avoir lieu à l'issue de la dernière audition en cas de multiples auditions successives (*plusieurs jours de tournage*) ou après la fin de l'audition dans le cas simple.

UO	Type de prestation	Description
INSTALL_REPRIS E-MATERIEL	Prestation forfaitaire d'une demi-journée pour installation du matériel en amont de l'événement ou pour désinstallation	Prestation forfaitaire d'une demi-journée (4h) Prestation intégrant la livraison, le réglage, les tests ainsi que la reprise, de l'ensemble des équipements à l'issue d'événements importants notamment la veille ou le lendemain de la prestation)

	postérieure à l'évènement	
LIVRAISON_&_REPRISE	Livraison et reprise des matériels	Prestation forfaitaire - intégrant la livraison et l'enlèvement de l'ensemble des équipements en amont et à l'issue de l'évènement.
RENFORT_INSTALLATION_COURTE	Forfait renfort personnel	Forfait de renfort d'installation courte d'une durée de 2h

Lors de multiples auditions successives (*plusieurs jours de tournage*), l'Arcom pourra prévoir des interruptions pouvant aller jusqu'à deux jours ouvrés, pendant lesquels les équipements resteront en place sans frais supplémentaires.

Le titulaire devra faire valider sa proposition de configuration d'installation par l'Arcom avant de démarrer l'installation des équipements.

➤ Exemple d'audition simple

Cet exemple est celui d'une audition simple, comme celles menées par l'Arcom pour la nomination d'un président de société nationale de programme (durée environ 1h à 1h30).

La livraison des équipements, l'installation et les tests sont à réaliser la veille, dans le cadre de la prestation « Installation et reprise des matériels ». La liaison de transmission est testée et validée par la mise en place d'une diffusion en direct sur Internet. L'audition donne lieu à la commande d'une prestation « Tournage audition simple » et d'une prestation « Encodage et diffusion simple ».

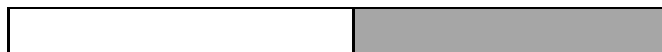
➤ Exemple d'auditions multiples

Cet exemple est celui des auditions de multiples candidats dans le cadre d'un appel à candidatures pour l'attribution de fréquences.

L'organisation des interventions des candidats sera programmée avec des ordres de passage et des horaires pour chacun des candidats. Le prestataire, en relation avec les services de l'Arcom pour ce type d'évènement devra tenir compte des plannings organisationnels pour prévoir les mises en place opérationnelles cadrant avec les plannings des auditions qui seront établis.

Exemple de planning des auditions

DATES	HORAIRES DE TOURNAGE



Dans cet exemple, la livraison des équipements et les tests seraient réalisés le vendredi 7 mars dans le cadre de la prestation « *Installation et reprise des matériels* ». La liaison de transmission est testée et validée par la mise en place d'une diffusion en direct sur Internet. Les cinq journées d'auditions donneraient lieu à la commande de cinq prestations « *Tournage audition Internet complexe* » et cinq prestations « *Encodage et diffusion Internet complexe* ».

ARTICLE 5 - MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

5-1. Normes et règles

Le titulaire du marché est tenu de se conformer aux spécifications contenues dans les normes et règlements en vigueur dans le domaine des installations électriques mais aussi dans le domaine de l'audiovisuel, de l'éclairage et de la sonorisation.

5-2. Lieux d'exécution des prestations

Le titulaire peut être amené à intervenir sur des sites situés en Île-de-France et exceptionnellement, en province, en fonction des événements de l'Arcom.

5-3. Rangement et remise en état

Après complète exécution de ses prestations, le titulaire doit remettre le matériel fourni par l'Arcom dont il aura eu l'usage pour sa prestation en coordination avec les équipes du DSI de l'Arcom dans l'espace de rangement des lieux.

Il doit également réparer, à ses frais, toute détérioration à laquelle l'exécution de ses prestations aurait pu donner lieu.

5-4. Délai d'exécution des prestations

Le titulaire s'engage à une grande réactivité dans le cadre des prestations de location et d'exploitation technique.

Le titulaire doit disposer des moyens lui permettant d'intervenir sur site dans des délais extrêmement courts (délai de 2 heures maximum). En effet certains événements sont planifiés en urgence et exigent une réactivité immédiate. Le titulaire s'engage donc à pouvoir être joint rapidement (par téléphone et/ou par courriel) et à communiquer tous les éléments permettant de respecter ces exigences, notamment en désignant, avant le début de l'événement, un titulaire et un suppléant (identités et coordonnées téléphoniques) afin de répondre à tout empêchement du régisseur prévu pour l'événement.

Le titulaire doit communiquer aux interlocuteurs opérationnels du DSI les numéros de téléphone fixes et portables permettant d'effectuer les appels nécessaires dans la plage des

horaires de jours ouvrés

Avant sa première intervention à l'Arcom, le titulaire s'engage à prendre connaissance des matériels présents sur chaque site afin d'adapter au mieux ses prestations.

5-5. Plan de prévention des risques professionnelles

Le titulaire s'engage à adresser dans le premier mois d'exécution du marché à l'Arcom un plan de prévention des risques professionnels.

5-6. Local

Dans le bâtiment rue Brahms, le titulaire peut être amené à accéder à un local ou salle servant de lieu de stockage pour du matériel de sonorisation de l'Arcom. Ce local est accessible avec un badge ou une clé.

5-7. Bilan de fin de marché et consignes au nouveau titulaire

Au terme du marché, le prestataire en place préparera un bilan de son activité sur les différents lieux où il est intervenu au sein de l'Arcom.

Pour chacun de ces lieux, il présentera :

- la nature et la particularité technique des prestations réalisées ;
- le cas échéant, les difficultés techniques qu'il a rencontrées et la façon dont il les a résolues ;
- le cas échéant, les principaux incidents qui s'y sont produits.

Ce document devra être transmis à l'Arcom au plus tard trois (3) mois avant la date de fin du marché. Le document transmis devra être un récapitulatif rédigé contenant les analyses du titulaire avec notamment les difficultés, les incidents et les résolutions apportées dans les conditions complexes observées.

ARTICLE 6 – Intelligence Artificielle

Le titulaire devra déclarer toute fonctionnalité reposant sur des mécanismes d'intelligence artificielle, d'apprentissage automatique ou d'algorithmes assimilés intégrés à la solution, qu'ils soient existants à la date du marché ou introduits ultérieurement.

Les mécanismes d'IA devront se limiter à un rôle d'assistance, d'aide à l'analyse ou de recommandation, la décision finale restant exclusivement humaine.

Toute évolution significative des fonctionnalités IA devra faire l'objet d'une information préalable du pouvoir adjudicateur.

En cas de non-respect des stipulations du présent article, le candidat, s'expose à la résiliation du marché et à l'exécution aux frais et risques, conformément aux articles 15 et 16 du CCAP.

ARTICLE 7 – Ecoconception

Le titulaire applique une démarche d'écoconception numérique visant à réduire l'empreinte environnementale des services développés et à optimiser la consommation de ressources.

ARTICLE 8 – Green IT

Le titulaire met en œuvre une démarche de Green IT visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique sur l'ensemble du cycle de vie du service, notamment en favorisant des pratiques numériques responsables, en optimisant l'utilisation des ressources informatiques et en limitant les consommations d'énergie.